

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/07/2026 - 39428 - 2018 B 07974 - 841 986 144 - A.C.

2

BSG Conseil

2026139428

10 rue Sartoris
92250 La Garenne Colombes

Tél : 01 46 13 00 16
Fax : 01 56 83 05 74

SARL A.C.

7 Rue JEAN BAPTISTE HYACINTHE

92250 LA GARENNE COLOMBES

SIRET: 84198614400027

APE: 6820B

Etats Comptables et Financiers

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

certifié conforme à l'original
le 25 juin 2026
La Gérante



Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

..... <i>Bilan et Compte de Résultat</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
..... <i>Annexe aux comptes annuels</i>	<i>6</i>
<i>Annexe au bilan</i>	<i>7</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>8</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>10</i>
<i>Amortissements</i>	<i>11</i>
<i>Capital Social et Effectifs</i>	<i>12</i>
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	<i>13</i>

COMPTES ANNUELS au

31/12/2025

Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	206 338	70 650	135 688	142 552
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	206 338	70 650	135 688	142 552
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	36		36	209
	Total de l'actif circulant (IV)	36		36	209
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	206 374	70 650	135 724	142 761

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé)	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres fonds propres	Autres réserves		
	Report à nouveau	(56 167)	(45 894)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(6 087)	(10 274)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(61 755)	(55 667)
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions			
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	68 569	76 168
	Emprunts et dettes financières divers (2)	128 910	122 260
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
DETTES	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	197 479	198 428
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		135 724	142 761
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(6 087,40)	(10 273,51)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		197 479	198 428
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	12 280		12 280	9 228
	Montant net du chiffre d'affaires	12 280		12 280	9 228
	Production stockée Production immobilisée Subventions Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles Autres produits				
Total des produits d'exploitation				12 280	9 228
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			4 442	5 290
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 161	2 837
	Salaires Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 652	10 146
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation				17 255	18 274
RESULTAT D'EXPLOITATION				(4 975)	(9 046)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 975)	(9 046)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	1 112	1 228
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	1 112	1 228
RESULTAT FINANCIER		(1 112)	(1 228)
RESULTAT COURANT avant impôts		(6 087)	(10 274)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		12 280	9 228
Total des charges		18 367	19 501
RESULTAT DE L'EXERCICE		(6 087)	(10 274)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

COMPTES ANNUELS au

31/12/2025

Annexe

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **135 724 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **12 280 euros**
 - un total charges de **18 367 euros**
 - dégage un résultat de **-6 087 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL A.C.** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **135 724 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **12 280 euros** et un total **charges** de **18 367 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-6 087 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

La mise en place du Nouveau Plan Comptable ANC N°2022-06 au 1er janvier 2025 n'a pas de conséquence dans la lecture des comptes annuelles de 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	200 000					200 000
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	2 550		3 788			6 338
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	202 550		3 788			206 338
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		202 550		3 788			206 338

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre			59 836	10 000		69 836
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement			162	652		814
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			59 998	10 652		70 650
TOTAL			59 998	10 652		70 650

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		50,00	10,0000	500,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		50,00	10,0000	500,00

Effectif moyen

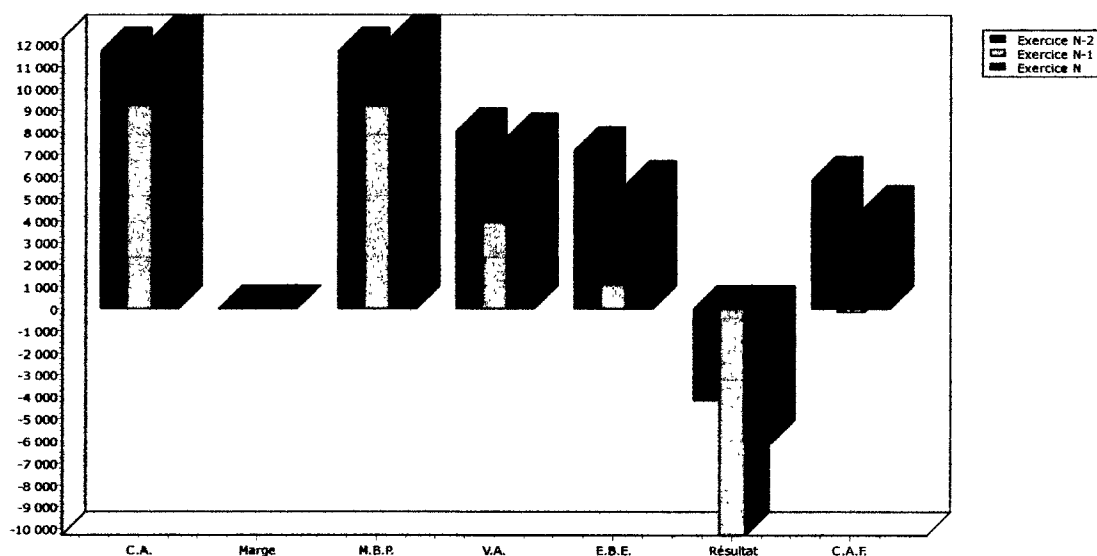
		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	Variation N/N-1		31/12/2023
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	12 280	9 228	3 052	33,08	11 720
Marge commerciale % sur vente de marchandises					
Marge brute de production % sur production	12 280 100,00	9 228 100,00	3 052	33,08	11 720 100,00
Valeur ajoutée % sur CA	7 838 63,83	3 937 42,67	3 900	99,06	8 077 68,92
Excédent brut d'exploitation % sur CA	5 677 46,23	1 100 11,93	4 576	415,85	7 170 61,18
Résultat net comptable % sur CA	(6 087) -49,57	(10 274) -111,33	4 186	-40,75	(4 187) -35,72
Capacité d'autofinancement	4 565	(127)	4 692	N/S	5 829
Besoin en fonds de roulement Nombre de jours de CA	0,00	0,00			0,00
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients					



SARL A.C.
S A R L au capital de 500 euros
Siège social : 7, rue Jean Baptiste Hyacinthe Lafolie
92250 LA GARENNE COLOMBES
RCS Nanterre 841 986 144

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux juin à seize heures, les associés se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance faite conformément aux dispositions légales.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'assemblée est présidée par Madame DESGROUX Francine, en sa qualité de gérante.

La présidente constate que la totalité des parts composant le capital social est représentée et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.

La présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration.

Puis la présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat,
- rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- approbation de ces conventions,
- quitus à la gérance
- pouvoir pour effectuer les formalités.

La présidente donne lecture :

- du rapport établi par la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Puis diverses explications sont échangées à la suite desquelles, quand plus personne ne demande la parole, il est procédé au vote des résolutions.

CN FD
BP BD

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels, lesquels font apparaître un déficit de 6 087,40 €.

La perte de la moitié des capitaux propre ne remet pas en cause la continuité de l'entreprise, et l'assemblée décide de continuer l'activité.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter ce résultat négatif de 6 087,40 €, auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent d'un montant de 56 167,30 soit un total de 62 254,70 € :

- au compte report à nouveau pour 62 254,70 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate, d'une part que le quorum nécessaire pour statuer sur la ou les conventions visées à l'article L.223-19 est atteint et, d'autre part, approuve le rapport spécial de la gérance qui constate l'absence de telles conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

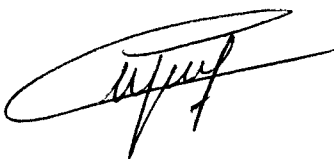
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un original, du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité et tous dépôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 16 heures 30 et le présent procès verbal est établi et signé par la présidente de séance et l'associé.

LA GERANTE
Mme Francine DESGROUX



Les Associés
Mme Charlotte NORMAND
Mr Didier DESGROUX
Mr Brice DESGROUX

